

Décision de Madame la Présidente

052 – 2023 - COMMANDE PUBLIQUE – Modification de contrat en cours d'exécution n°1 de l'accord cadre n°19OM377 de prestation de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 4 déchetteries intercommunales- Lot 2 : Déchetteries de Lugrin et Vinzier - CESSION

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation d'attribution de pouvoir accordée à la Présidente par les délibérations du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 et du 03 octobre 2022,

Vu l'accord cadre n°19OM377 de prestation, de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des déchetteries intercommunales notifié à l'entreprise FLASH AUTO CASSE – 404 chemin des Grands Marais- 74550 ORCIER, le 20/02/2020 pour un montant total de 1 002 923,50 € HT € HT soit 1 058 084,29 € TTC (estimatif selon Règlement de la consultation)

A compter du 01 janvier 2023, l'entreprise FLASH AUTO CASSE a cédé son activité de location de bennes, collecte, tri, regroupement et transit de déchets non dangereux à l'entreprise EXCOFFIER RECYCLAGE SAS domiciliée au 70 route du stade 74350 VILLY LE PELLOUX.

Le présent avenant a pour objet la cession de l'accord cadre de fournitures courantes et services n°19OM377 attribué à l'entreprise FLASH AUTO CASSE au profit de l'entreprise EXCOFFIER RECYCLAGE SAS.

Le nouveau titulaire de l'accord-cadre EXCOFFIER s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial.

Le présent avenant est sans incidence sur le montant et les prix unitaires du marché.

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent maintenues.

Madame la Présidente de la communauté de Communes pays d'Évian - vallée d'Abondance :

APPROUVE la modification de contrat en cours d'exécution n°1 relative à la cession de l'accord-cadre n°19OM377 attribué à l'entreprise FLASH AUTO CASSE au profit de l'entreprise EXCOFFIER RECYCLAGE à partir du 1er janvier 2023.

Publié, le 27 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la communauté de Communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le _____

Mise en ligne le _____